

CULTURE**Association Mémoire Enfants Déportés Juifs d'Ivry**

Subvention exceptionnelle

EXPOSE DES MOTIFS

L'association Mémoire Enfants Déportés Juifs d'Ivry a pour vocation de perpétuer la Mémoire des enfants juifs déportés d'Ivry et scolarisés à Ivry mais aussi de témoigner et transmettre aux générations futures notamment auprès des enfants des écoles, collèges et lycées les méfaits du racisme, de l'antisémitisme et de l'intolérance.

L'A.M.E.D.J.I. a un rayonnement sur la ville et s'investit dans de nombreuses initiatives afin de développer la connaissance de la Mémoire, de la lutte et la prévention du crime de génocide contre l'Humanité. A ce titre, l'association participe pleinement et depuis de nombreuses années à l'élaboration de la semaine de la Mémoire organisée par la ville d'Ivry et y développe des initiatives porteuses de savoir et transmission au delà du territoire ivryen.

C'est pourquoi, la Ville a souhaité soutenir les actions d'intérêt local, nationales et internationales menées par cette association auprès de la population ivryenne en attribuant dans un premier temps à cette association une subvention de 400 € par délibération en date du 28 mars 2013.

Aujourd'hui, cette subvention ne permet pas à l'association de faire face à ses dépenses, elle sollicite donc auprès de la Ville l'attribution d'une subvention complémentaire de 2 000 € pour maintenir ses actions en 2013.

La ville étant solidaire des valeurs profondément humaines défendues par cette association, je vous propose d'accorder une subvention complémentaire exceptionnelle de 2 000 € afin de soutenir cette association dans la dynamique des valeurs citoyennes de diffusion de la Mémoire qu'elle développe sur le territoire ivryen.

La dépense en résultant est prévue au budget primitif.

CULTURE

Association Mémoire Enfants Déportés Juifs d'Ivry Subvention exceptionnelle

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 28 mars 2013 portant attribution de subventions municipales aux associations,

considérant que, pour maintenir ses actions en 2013 visant à développer la connaissance de la Mémoire, la lutte, la prévention du crime et de génocide contre l'Humanité, la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'intolérance, l'Association Mémoire Enfants Déportés Juifs d'Ivry (AMEDJI) a sollicité la Ville pour l'obtention d'une subvention complémentaire exceptionnelle,

considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Ville à la vie associative locale dans le cadre des orientations du programme municipal,

considérant qu'au regard des valeurs citoyennes et de mémoire développées par l'AMEDJI et de son intérêt local, la Ville souhaite lui apporter son soutien en lui accordant une subvention exceptionnelle de 2 000 €,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 41 voix pour et 1 abstention

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'Association Mémoire Enfants Déportés Juifs d'Ivry (AMEDJI) d'un montant de 2 000 €.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013